

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : Séance du 4 avril 2019  
Compte-rendu affiché le 12 avril 2019  
art. 16 Code Municipal : **35** Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019  
en exercice : **35** Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35  
qui ont pris part à la délibération : **34** Présidente : Mme Véronique SARSELLI  
Secrétaire : M. Thibaut ASTIER  
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général  
des Services

**OBJET**

**4**

**Compte administratif 2018**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, RODRIGUEZ, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport n° 4 puis pouvoir à M. TULOUP à partir du rapport n° 7), CAMINALE, VALENTINO, COATIVY jusqu'au rapport n° 12, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), ASTRE (pouvoir à Mme BOIRON), VILLARET (pouvoir Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), ALLES (pouvoir à M. ASTIER).

Madame le Maire explique que le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie principale d'Oullins.

L'exercice 2018 a été marqué par la poursuite du plan d'économies engagé depuis le début du mandat en section de fonctionnement, dans un souci de préservation des marges de manœuvre budgétaires de la commune. Le volume d'épargne dégagé sur la section de fonctionnement est plus élevé qu'en 2017 et retrouve un niveau comparable avec celui de l'année 2014. La reprise du cycle d'investissement peut également être constatée, avec la réalisation et le lancement de plusieurs opérations d'envergure. Le niveau des dépenses d'équipement a ainsi pratiquement doublé par rapport à l'exercice 2017.

Les comptes de l'exercice 2018 se présentent comme suit.

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Report à nouveau N-1	2 400 000,00	64 956,53	2 464 956,53
Titres émis sur l'exercice	21 981 627,81	3 112 200,03	25 093 827,84
Mandats émis sur l'exercice	-19 424 373,85	-6 627 812,79	-26 052 186,64
Résultat de l'exercice	2 557 253,96	-3 515 612,76	-958 358,80
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	4 957 253,96	-3 450 656,23	1 506 597,73
<b>Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)</b>	<b>4 957 253,96</b>	<b>-3 450 656,23</b>	<b>1 506 597,73</b>

L'exécution du budget 2018 fait ressortir un résultat négatif de 958 358,80 € complété par le report à nouveau des exercices précédents à hauteur de 2 464 956,56 €. Le résultat de clôture de 2018 s'élève donc à 1 506 597,73 €. Ce résultat devra être affecté prioritairement au financement des restes à réaliser d'investissement de 2018 reportés sur le budget 2019, dont les montants sont présentés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement	Solde
RAR recettes	0,00	280 774,63	280 774,63
RAR dépenses	0,00	-1 203 523,50	-1 203 523,50
Solde RAR	0,00	-922 748,87	-922 748,87
<b>Résultat net après couverture des RAR</b>	<b>4 957 253,96</b>	<b>-4 373 405,10</b>	<b>583 848,86</b>

Le résultat net disponible permettra de financer les investissements 2019 par le biais de l'affectation du résultat proposée dans les prochains rapports à l'ordre du jour du conseil.

## I) Section de fonctionnement

### I.1) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 18 644 068 €, soit une diminution de 1,57 % par rapport au compte administratif 2017. Elles ont été consommées à hauteur de 95,01 % des inscriptions budgétaires.

#### I.1.1) Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion regroupent les dépenses comptabilisées aux chapitres 013, 011, 012, 014 et 65 du compte administratif. Elles représentent les dépenses de fonctionnement récurrentes et les plus structurelles du budget communal. En 2018, elles représentent 18 397 527 € et s'inscrivent en baisse de 2,03 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution des dépenses de gestion pour l'année 2018 s'élève à 95,49 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses de gestion (€)	18 731 923	18 468 911	18 778 947	18 397 527
Évolution (%)	2,90%	-1,40%	1,68%	-2,03%

L'évolution des dépenses de gestion s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, marqués par la recherche active de marges de manœuvre bénéficiant au maintien d'une offre de service public de proximité et de qualité. La ville parvient ainsi à maintenir l'évolution de ses charges structurelles à un niveau satisfaisant, permettant d'assurer à la fois sa santé financière et le maintien de ses services publics.

#### Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du matériel et de bâtiments, par exemple. En 2018, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre atteignent 3 852 391 € et s'inscrivent en hausse de 3,27 % par rapport à l'exercice précédent. Le chapitre affiche un taux d'exécution des inscriptions budgétaires de 95,66 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 011 (€)	-3 651 025	-3 478 972	-3 730 491	-3 852 391
Évolution (%)	1,73%	-4,71%	7,23%	3,27%

Les principaux facteurs d'augmentation de ce chapitre au cours de l'exercice tiennent à des dépenses non récurrentes liées à des sinistres, des travaux ou des événements particuliers :

- réparations du toit des tennis suite au sinistre survenu sur le bâtiment (92 000 €) ;
- dépenses de mise en sécurité (élagage) des espaces verts à cause de la sécheresse de l'été ;
- tarifs des marchés d'entretien (période de tuilage avant désignation d'un nouveau prestataire à la fin du marché)
- dépenses de sécurisation des manifestations et de certains sites publics (parc Bourrat, Karo, exposition Don Quichotte compensée en recettes, etc.).

Les principaux facteurs de diminution des charges à caractère général s'expliquent par la fin du chantier de l'hôtel de ville, le caractère cyclique de certaines dépenses de maintenance et les pratiques de bonne gestion qui permettent de maîtriser l'évolution des charges au quotidien :

- fin de la location des bâtiments modulaires de l'hôtel de ville ;
- absence de diagnostic du patrimoine arboré (cyclique) ;
- absence de souscription de nouvelles assurances dommage-ouvrage au cours de l'année.

Les variations constatées au sein de ce chapitre demeurent donc essentiellement conjoncturelles, les crédits votés dans le cadre du budget 2019 marquant d'ores et déjà une baisse par rapport au CA 2018.

#### *Charges de personnel (chapitre 012)*

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et les plus contraints des budgets communaux en général, y compris à Sainte-Foy-lès-Lyon. En 2018, les charges de personnel se sont élevées à 9 177 747 €, soit une diminution de 4,04 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 95,78 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 012 (€)	-9 556 164	-9 550 124	-9 564 364	-9 177 747
Évolution (%)	3,11%	-0,06%	0,15%	-4,04%

Depuis plusieurs

exercices, les charges de personnel de la commune connaissent une vraie stabilité malgré la pression exercée sur ce poste de dépenses en raison de l'entrée en vigueur d'un grand nombre de mesures nationales (hausse successive du point d'indice de rémunération des fonctionnaires, réformes catégorielles et « PPCR », hausse des taux de charges, etc.).

La diminution des dépenses de personnel de la commune au cours de l'exercice s'explique conjoncturellement par des vacances de postes à la suite de mutations d'agents vers d'autres collectivités et structurellement par les travaux de fond effectués sur l'organisation des services et la gestion des ressources humaines permettant d'enregistrer régulièrement des économies de masse salariale qui s'intègrent au résultat de l'année.

#### *Atténuations de produits (chapitre 014)*

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre de dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la ville. Il s'agit notamment de l'attribution de compensation versée par la commune à la Métropole de Lyon, du prélèvement dit « SRU » supporté par la ville, majoré du fait de la carence de logements sociaux sur le territoire, et des prélèvements liés aux dispositifs de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). En 2018, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 639 550 €, soit une progression de 3,55 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 100 %.

		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Il convient ici de rappeler	Chapitre 014 (€)	-2 383 651	-2 333 384	-2 548 960	-2 639 550
	Évolution (%)	4,25%	-2,11%	9,24%	3,55%

que l'évolution des dépenses de ce chapitre est très fortement liée à des facteurs exogènes tels que la valorisation des transferts de charges dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, ou encore la variation de la contribution fidésienne au FPIC.

Le principal facteur d'augmentation de ce chapitre de dépenses est la majoration du prélèvement subi par la ville en application de la loi SRU. Les autres contributions (attribution de compensation métropolitaine et FPIC) demeurent relativement stables. L'augmentation de l'attribution de compensation versée à la Métropole de Lyon pèse sur les comptes de la ville seulement à partir de l'année 2019.

#### *Autres charges de gestion courante (chapitre 65)*

Ce chapitre regroupe les participations obligatoires versées par la ville (CCAS, intercommunalité), les subventions aux personnes morales de droit privé (notamment les associations et les écoles), les indemnités et charges sociales des élus, et divers droits et redevances. En 2018, 2 727 838 € ont été mandatés au sein de ce chapitre du budget, soit une diminution de 7,06 % par rapport à l'exercice précédent.

		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Le taux d'exécution de ce chapitre	Chapitre 65 (€)	-3 141 082	-3 106 430	-2 935 132	-2 727 838
	Évolution (%)	2,63%	-1,10%	-5,51%	-7,06%

est de 90,4 %. Il s'explique par la sous-exécution des prévisions de versement de contributions intercommunales. En effet, la Métropole de Lyon exerce désormais de plein droit des compétences précédemment détenues par le SAGYRC. Ce transfert de compétence n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation financière validée en commission locale d'évaluation des transferts de charges par la Métropole et les flux financiers correspondants n'ayant par conséquent pas pu être adoptés par les assemblées délibérantes concernées, la ville n'a réglé aucune cotisation au titre de l'année 2018 et constate la non-exécution de ces dépenses inscrites au budget de la commune et maintenues pour l'exercice 2019. Hors contribution au SAGYRC, le taux d'exécution du chapitre s'élève à 99,1 %. La ville a ainsi maintenu son soutien au CCAS avec 1,25 M€ de subvention versée au titre de l'année 2018, ainsi que l'enveloppe de subventions aux acteurs associatifs.

#### I.1.2.) Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement n'étant pas comptabilisées dans les dépenses de gestion comprennent les charges financières au chapitre 66 et les charges exceptionnelles comptabilisées au chapitre 67 du budget. Le cumul de ces deux chapitres représente 246 541 € pour l'année 2018.

Les charges exceptionnelles s'élèvent 108 134 €, soit une consommation des crédits inscrits au budget à hauteur de 96,55 %. Les principales dépenses exceptionnelles de l'exercice comprennent les subventions aux bailleurs sociaux faisant suite à des délibérations du conseil municipal (42 895 €) et les frais engendrés par la perte d'un contentieux porté par la ville sur la réalisation des travaux du Kubdo (27 901 €), les annulations de titres sur exercices antérieurs et les indemnités et remboursements de dommages mineurs inférieurs aux franchises des polices d'assurance souscrites par la commune.

Les charges financières s'élèvent à 138 407 € sur l'exercice. Elles sont consommées à hauteur de 82,39 %. Ce taux s'explique par l'absence de souscription d'emprunt nouveau au cours de l'exercice et le maintien des taux d'intérêts à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année, allégeant de ce fait le poids des intérêts dans le budget de fonctionnement.

## I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 21 876 495 €, soit une augmentation de 4,95 % par rapport à l'exercice précédent. Leur taux d'exécution s'élève à 102,09 %.

### I.2.1. Recettes de gestion

Les recettes de gestion regroupent toutes les recettes récurrentes et pouvant être considérées comme structurelles dans le budget communal. Il s'agit des chapitres 013, 70, 73, 74 et 75. Il s'agit de la seconde composante de l'épargne de gestion, solde comptable intermédiaire déterminant pour assurer la solvabilité et la santé financière à moyen et long terme de la collectivité. En 2018, les recettes de gestion s'inscrivent à 20 886 406 €, en hausse de 0,44 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes de gestion (€)	20 831 470	20 672 261	20 795 440	20 886 406
Évolution (%)	0,55%	-0,76%	0,60%	0,44%

La fin des baisses massives de dotations permet à la commune de ne pas perdre de recettes de gestion au cours de l'exercice 2018, cependant la hausse de ces dernières reste faible, à peine supérieure à 90 000 € en un an.

#### Atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité, notamment par le biais des contrats d'assurance souscrits pour couvrir les risques liés au personnel (absences, maladies professionnelles, longues maladies, par exemple). En 2018, ce chapitre a été exécuté à hauteur de 60 912 €, soit une diminution de 60,6 % et un taux de réalisation de 46,86 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 013 (€)	185 703	147 686	154 591	60 912
Évolution (%)	79,24%	-20,47%	4,68%	-60,60%

Ce niveau d'exécution s'explique par la baisse de la sinistralité de la commune en matière d'assurance du personnel et l'évolution du contrat de la ville. Les prévisions budgétaires pour 2019 tiennent compte de la dynamique constatée au cours de l'exercice 2018.

#### Produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les recettes issues de la tarification des services municipaux à l'usager, comme la restauration scolaire, les abonnements à la bibliothèque, la billetterie de la saison culturelle, des équipements sportifs ou encore l'occupation du domaine public. En 2018, le chapitre 70 a été réalisé à 112,63 % pour 1 792 878 €. Cela représente une évolution annuelle de 7,53 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 70 (€)	1 609 134	1 641 364	1 667 298	1 792 878
Évolution (%)	14,66%	2,00%	1,58%	7,53%

L'évolution de ces recettes s'explique d'abord par la fréquentation des services municipaux notamment à caractère culturel et sportif (+96 615 €), les restaurants scolaires (+39 101 €) et la prise en charge des titres restaurant par la commune. Les principales variations à la baisse constatées dans ce chapitre dépendent de la suppression des temps d'accueil périscolaires,



induisant une baisse de recettes de tarification d'environ 27 000 € et des refacturations de prestations effectuées par la ville pour le compte du CCAS diminuant d'environ 24 000 €.

#### *Impôts et taxes (chapitre 73)*

Le chapitre 73 du budget regroupe toutes les recettes fiscales directes et indirectes de la section de fonctionnement et représente la principale source de recettes de la collectivité (80 % des recettes de gestion). Avec 16 371 189 € encaissés au cours de l'exercice 2018, ce chapitre s'inscrit en progression de 1,29 % par rapport à l'exercice précédent. Il est exécuté à hauteur de 100,77 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 73 (€)	15 467 239	15 861 390	16 162 772	16 371 189
Évolution (%)	2,32%	2,55%	1,90%	1,29%

Le produit de la fiscalité directe s'élève à 14 036 300 €, légèrement supérieur aux prévisions (100,23 %, soit +32 781 €), dans un contexte de stabilité des taux des trois taxes directes locales. S'y ajoutent les rôles supplémentaires d'impôts locaux établis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), pour 32 906 €. Le produit des droits de mutation atteint 1,295 M€, soit près de 46 000 € de plus qu'estimé, confirmant la bonne tenue du marché immobilier sur le territoire communal.

#### *Dotations & participations (chapitre 74)*

Ce chapitre comprend notamment les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensation d'exonérations fiscales décidées par l'État. Pour l'année 2018, le chapitre 74 représente 2 617 582 €. Il s'inscrit en baisse de 5,37 % par rapport à l'année 2017. Le taux d'exécution de ce chapitre s'élève à 102,58 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 74 (€)	3 493 906	2 968 563	2 766 128	2 617 582
Évolution (%)	-12,91%	-15,04%	-6,82%	-5,37%

Le principal facteur de baisse du chapitre 74 résulte de l'écrêtement au titre des dispositifs de péréquation verticale prélevé sur la dotation forfaitaire versée par l'État. A cette perte de recettes viennent s'ajouter la sortie du dispositif de dotation nationale de péréquation (DNP) et les prélèvements opérés sur les autres parts de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune.

D'autres pertes de recettes sont enregistrées par rapport à l'exercice 2017, notamment au titre de la participation de l'État à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la variation des recettes de mécénat en lien avec des événements organisés en 2017 et n'étant pas reconduits annuellement (festival du cirque).

#### *Autres produits de gestion courante (chapitre 75)*

Le chapitre 75 regroupe essentiellement les revenus tirés de la gestion immobilière de la commune (hors cessions) et comprend en premier lieu les loyers à percevoir (logements, commerces, etc.). En 2018, ce chapitre s'élève à 812 648 €, soit un niveau exceptionnellement élevé (+768 000 €) par rapport à l'exercice 2017. Cette évolution s'explique par la reprise, par décision modificative budgétaire, du résultat du budget annexe du lotissement Sainte-Barbe dans le cadre de sa liquidation. Hormis cette recette exceptionnelle, le chapitre 75 s'est élevé en 2018 à 43 846 €, soit une diminution de 1,81 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 75 (€)	75 488	53 258	44 652	43 846
Évolution (%)	-6,98%	-29,45%	-16,16%	-1,81%

## I.2.2. Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la ville sont regroupées au sein des chapitres 76 et 77, comptabilisant respectivement les recettes financières perçues (environ 30 € annuels) et les recettes exceptionnelles. Au compte administratif 2018, les recettes exceptionnelles de l'exercice s'élèvent à 221 257 €, en nette progression par rapport à l'exercice 2017 (+342,06%).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 77 (€)	22 302	13 093	50 051	221 257
Évolution (%)	-91,84%	-41,29%	282,28%	342,06%

Par nature très variable, le produit des recettes exceptionnelles est majoritairement déterminé par le volume des cessions d'immobilisations réalisées en cours d'exercice. En 2018, ces dernières s'élèvent à 104 646 €. La ville a également perçu des remboursements d'assurance au titre du sinistre survenu sur les tennis du chemin des Fonts.

## I.3. Évolution des marges de manœuvre

Les marges de manœuvre financières de la commune sont dégagées en premier lieu dans la section de fonctionnement par la constitution des différentes épargnes. L'exercice 2018 voit s'améliorer l'ensemble des grands équilibres du budget communal.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Épargne de gestion (€)	2 099 547	2 203 351	2 016 493	2 488 880
Évolution (%)	-16,45%	4,94%	-8,48%	23,43%
Épargne brute (€)	1 936 912	2 613 917	1 904 059	3 232 428
Évolution (%)	-24,10%	34,95%	-27,16%	69,77%
Épargne nette (€)	1 406 176	2 313 890	1 596 726	2 918 288
Évolution (%)	-28,53%	64,55%	-30,99%	82,77%

Le plan d'économies engagé depuis plusieurs années a permis de limiter l'impact des baisses massives de dotations sur l'épargne de gestion, préservant la capacité de la commune à investir et garantissant sa solvabilité. Les objectifs de maintien d'un service public de qualité et de proximité peuvent ainsi être tenus.

## II) Section d'investissement

### II.1) Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement regroupent les dépenses d'équipement, les dépenses financières de la collectivité, notamment l'amortissement du capital de la dette, et les opérations pour compte de tiers. En 2018, elles s'élèvent à 6 214 002 €, en hausse de 85,53 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de consommation des dépenses réelles d'investissement par rapport aux crédits votés au budget primitif s'inscrit à 76,58 %.

#### II.1.1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 93,32 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent notamment les crédits votés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent. Au cours de l'exercice, les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 799 253 € soit pratiquement le double de l'exercice 2017 (+95,73%). Le taux de consommation des opérations d'équipement s'élève à 80,52 % des crédits ouverts au BP 2018. Les crédits ouverts hors opérations concernent essentiellement la subvention prévue par la ville pour la réalisation des travaux de rénovation de la

résidence autonomie le *Clos Beausoleil* et n'ont pas donné lieu à mandatement au cours de l'année dans l'attente d'éléments du bailleur. Ces crédits ont été réinscrits au budget 2019 conformément aux délibérations prises par le Conseil municipal.

<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
Hors opérations	5 239	793	22 455	100
Évolution (%)	-75,92%	-84,86%	2730,16%	-99,55%
Opérations	2 262 050	2 070 400	2 940 435	5 799 153
Évolution (%)	-69,48%	-8,47%	42,02%	97,22%
Total	2 267 289	2 071 194	2 962 890	5 799 253
Évolution (%)	-69,50%	-8,65%	43,05%	95,73%

Les principales réalisations peuvent être présentées comme suit :

- restructuration et extension du groupe scolaire La Plaine – Chantegrillet : 1,643 M€. ont été réalisés au cours de l'exercice, cette opération devant s'achever au cours de l'année 2019, des crédits sont toujours inscrits au budget ;
- restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 1,118 M€. réalisés, avec la fin des travaux dans les deux bâtiments et leur réintégration par les services ;
- travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise en accessibilité du groupe scolaire Châtelain et de la MJC : 0,605 M€.
- réhabilitation et extension des crèches de Cuzieu sur l'opération 111 : 0,461 M€.
- travaux sur les équipements sportifs, notamment les tennis et la piscine : 0,312 M€.
- les espaces verts (aires de jeux, jardins familiaux, travaux généraux et matériel) ont représenté 0,231 M€. au cours de l'exercice ;
- 0,176 M€. ont été investis dans les bâtiments scolaires, hors opérations spécifiques mentionnées précédemment ;
- 0,146 M€ ont été dépensés en travaux de voirie et réseaux ainsi qu'en éclairage public ;
- La ville poursuit son programme de mise en accessibilité de ses bâtiments et équipements publics. En 2018, 0,112 M€. ont ainsi été investis pour l'accessibilité des bâtiments.
- Le lancement de l'opération de réhabilitation de l'église Sainte Foy a pesé pour 85 135 €. Ce chantier monte en puissance au cours de l'exercice 2019 suivant les prévisions déjà présentées au conseil ;
- Les travaux d'équipement des services et biens communaux ainsi que l'investissement courant et de préservation du patrimoine de la commune hors opérations dédiées ont représenté 0,575 M€. de dépenses d'équipement au cours de l'exercice passé.

### II.1.2. Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement comprennent les opérations réalisées pour le compte de tiers et l'amortissement du capital de la dette. En 2018, ces postes représentent respectivement 100 609 € au titre du Projet Nature (+28,73%) et 314 140 € au titre de l'amortissement de la dette (+1,89%).

L'évolution des dépenses de remboursement du capital de dette est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Ainsi, dans l'hypothèse où aucun flux de dette nouveau n'intervient, le flux de capital augmente annuellement suivant un taux de progressivité défini contractuellement, tandis que le flux d'intérêts diminue, permettant ainsi le paiement d'annuités constantes.

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2018 s'élève à 4 925 156 € contre 5 239 296 € au 31 décembre 2017. L'encours de la dette communale a donc diminué de près de 6 % au cours de l'exercice.



## II.2. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2018 (hors excédents de fonctionnement capitalisés) s'élèvent à 670 178 €. Elles comprennent les subventions d'équipement perçues au titre des opérations d'investissement réalisées au cours de l'exercice, les recettes de fiscalité de l'aménagement et le financement du projet nature reversés par la Métropole de Lyon ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) calculé sur les réalisations de l'exercice 2017.

Les excédents de fonctionnement capitalisés affectés à l'investissement lors de la clôture de l'exercice 2017 viennent abonder les recettes précédemment citées à hauteur de 1 353 038,89 €.

Aucun emprunt n'ayant été réalisé au cours de l'exercice 2018, la prévision de 2,23 M€. restante après les différentes décisions modificatives budgétaires adoptées par le conseil en cours d'année 2018 n'est pas exécutée.

Le total des recettes réelles d'investissement constatées au compte administratif 2018 s'élève donc à 2 023 216 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à Madame le Maire de quitter la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif, la séance étant alors placée sous la présidence du doyen de l'assemblée.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le compte administratif 2018.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre),  
APPROUVE le compte administratif 2018 (madame le Maire se retirant au moment du vote).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI